



Conseil économique et social

Distr. générale
5 mai 2003
Français
Original: anglais

Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 14 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions sociales et questions relatives

aux droits de l'homme : promotion de la femme

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme**

Le Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW) n'a pas encore tenu sa vingt-deuxième session en raison de la situation critique de l'Institut mais il a approuvé, par voie électronique, le résumé que l'Institut a établi de l'évolution de sa situation en 2002 et de sa situation actuelle (voir annexe).

* E/2003/100.

** Le présent document a été soumis tardivement aux services de conférence en raison du report de la session du Conseil.



Annexe

Résumé de l'évolution de la situation de l'INSTRAW en 2002 et de sa situation actuelle

I. Introduction

1. Le présent document contient des informations sur l'exécution du programme de travail de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW) et sur les questions relatives à la gestion, à l'administration et au budget de celui-ci pendant la période de janvier 2002 à avril 2003. Il donne également un aperçu des grandes lignes de l'évolution de l'Institut et des problèmes auxquels il a été confronté au cours de l'année considérée.

II. Évolution de la structure institutionnelle de l'INSTRAW

2. Dans sa résolution 56/125 du 19 décembre 2001, l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe de travail composé de deux représentants gouvernementaux de chacun des cinq groupes régionaux des Nations Unies et ayant pour mandat de faire des recommandations concernant le fonctionnement futur de l'Institut. Le Groupe de travail a été créé en juillet 2002 et a présenté son rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session (A/57/330 et Add.1). Il a notamment recommandé :

a) Que le Conseil économique et social modifie le statut de l'INSTRAW conformément aux paragraphes 52, 53 et 55 des rapports susmentionnés;

b) Qu'un montant de 500 000 dollars à prélever sur le budget ordinaire de l'ONU soit alloué à l'INSTRAW pour qu'il puisse financer ses activités de base;

c) Que l'on examine la possibilité de créer un comité consultatif pour remplacer le Conseil d'administration;

d) Que le Secrétaire général nomme un directeur au siège de l'INSTRAW, à Saint-Domingue;

e) Qu'un lien entre l'INSTRAW et le Département des affaires économiques et sociales soit établi;

f) Que l'INSTRAW prenne des mesures concrètes pour relancer ses activités, en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies concernées par l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme.

3. En décembre 2002, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 57/175, dans laquelle elle a fait siennes les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail, décidé de proroger le mandat du Groupe de travail afin qu'il assure le suivi de l'application des mesures susmentionnées et prié le Groupe de travail de soumettre à la Commission de la condition de la femme, à sa quarante-septième session, un rapport préliminaire sur l'application de ces mesures.

4. À la même session, l'Assemblée générale, aux alinéas b), c) et d) de sa décision 57/580 du 20 décembre 2002 relative aux activités futures de l'INSTRAW :

b) A approuvé, dans le contexte de l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme, un montant de 250 000 dollars à imputer sur le fonds de réserve, destiné à financer les activités de base de l'Institut et représentant les traitements et dépenses communes de personnel correspondant aux quatre postes d'administrateur actuellement inscrits au tableau d'effectifs;

c) A décidé qu'un montant de 250 000 dollars serait mis de côté dans le fonds de réserve pour l'exercice biennal en cours, pour financer les activités de base de l'Institut en 2003, portant ainsi à 500 000 dollars le montant total destiné à financer l'Institut, en attendant l'annonce formelle et/ou le versement des contributions volontaires nécessaires pour en assurer la viabilité;

d) A prié le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, avant la fin de la reprise de sa cinquante-septième session, un rapport sur la situation financière de l'Institut, notamment l'état des contributions volontaires nécessaires pour en assurer la viabilité, et d'examiner le montant supplémentaire à imputer sur le fonds de réserve, mentionné à l'alinéa c) ci-dessus.

5. Le 12 février 2003, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. Nitin Desai, a convoqué une réunion des donateurs et des délégations intéressées pour les informer de la situation financière de l'INSTRAW et solliciter des contributions volontaires. À cette réunion, le Gouvernement espagnol a annoncé qu'il allait verser une contribution de 100 000 dollars et verserait une autre contribution d'un montant analogue une fois qu'un directeur serait nommé. Le Gouvernement vénézuélien a réaffirmé qu'il verserait une contribution de 5 520 dollars.

6. Conformément à la résolution 57/175 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail a présenté à la Commission de la promotion de la femme, à sa quarante-septième session, un rapport (A/AC.266/1) dans lequel il décrivait les initiatives qu'il avait prises pour donner suite aux mesures prescrites par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/175 et faisait valoir qu'il y avait lieu que le Conseil économique et social modifie le statut de l'INSTRAW.

7. La Commission de la condition de la femme, dans sa décision 47/101, a pris note du rapport du Groupe de travail et recommandé au Conseil économique et social de l'examiner au titre du point de l'ordre du jour pertinent de sa session de fond de 2003.

III. Exécution du programme de travail et du budget pour 2002

8. En 2002 et au premier trimestre de 2003, l'INSTRAW a exécuté un programme de travail, modeste mais judicieux, qui a donné lieu aux activités suivantes.

A. Recherche et formation

1. Promotion de la femme et technologies de l'information et de la communication

9. Afin de contribuer au Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit se tenir du 10 au 12 décembre 2003 à Genève, l'INSTRAW a fait de l'étude de l'accessibilité et de l'utilisation, par les femmes, des technologies de l'information

et de la communication et de l'étude de l'impact de ces technologies sur leur autonomisation l'une de ses principales activités en 2002. Il a examiné si et de quelle manière les technologies en question contribuent à l'autonomisation des femmes, en établissant cinq documents de travail et en convoquant une série de séminaires virtuels échelonnés sur une période de 10 semaines. Il a, à cette occasion, examiné des questions telles que : l'environnement social des technologies de l'information et de la communication, leur impact sur les femmes, la manière dont elles sont gérées et réglementées et leur environnement. Il a également proposé des moyens de faire en sorte que les technologies de l'information et de la communication favorisent davantage l'autonomisation des femmes et de combler le fossé numérique entre les sexes.

10. Les premiers résultats de ces recherches ont été présentés à une réunion du Groupe d'experts de la Division de la promotion de la femme et de l'Union internationale des télécommunications relative aux technologies de l'information et de la communication et à leurs contributions réelles et potentielles à la promotion et à l'autonomisation des femmes, qui s'est tenue en République de Corée du 11 au 14 novembre 2002. Sur la base des résultats des recherches consignés dans les documents de travail et dans les résumés des débats tenus lors des séminaires virtuels, l'INSTRAW a établi un document de recherche intitulé « Overcoming the gender digital divide: ICTs as tools for women's empowerment » (Comblant le fossé numérique entre les sexes : les technologies de l'information et de la communication considérées comme un moyen de favoriser l'autonomisation des femmes), qui sera distribué aux États Membres au Sommet mondial sur la société de l'information. De plus, il a établi et affiché sur son site Web, dans le cadre de ces recherches, une liste de sources d'information sur les questions relatives aux femmes et aux technologies de l'information et de la communication, qui est constituée de nombreux ouvrages, articles et comptes rendus de recherches en anglais, en espagnol et en français.

2. Rôle et responsabilités des hommes dans l'élimination de la violence sexiste

11. Une autre des recherches que l'INSTRAW a menées en 2001 et en 2002 en collaboration avec d'autres entités a porté sur la question du rôle et des responsabilités des hommes dans la violence sexiste. Les résultats de cette recherche ont été consignés dans un ouvrage intitulé « Partners in Change: Working with Men to End Gender-Based Violence », paru à New York le 5 mars 2003, à l'occasion de la quarante-septième session de la Commission de la condition de la femme. Plutôt que d'examiner les problèmes découlant de la violence sexiste et les moyens d'y remédier, cet ouvrage analyse les causes du phénomène, à savoir, notamment, les valeurs qui s'attachent à la masculinité et poussent les hommes à la violence, concluant que les stratégies d'élimination de la violence sexiste doivent inciter les hommes à établir des relations de partenariat avec les femmes. Certains des changements individuels, institutionnels et structurels nécessaires à l'établissement de telles relations y sont examinés, de même que les différentes manières dont les hommes peuvent y contribuer, entre eux et dans leurs relations avec les femmes. L'INSTRAW espère que cette publication incitera à poursuivre les débats sur la question et favorisera l'adoption de politiques et de mesures de lutte contre la violence sexiste qui permettent l'établissement de relations de partenariat entre les femmes et les hommes.

3. Rôle et responsabilités des hommes concernant l'hygiène sexuelle et l'hygiène de la procréation des femmes

12. Comme suite à ses travaux sur le rôle et la responsabilité des hommes dans l'élimination de la violence sexiste, l'INSTRAW achève actuellement une étude détaillée sur leur rôle et leurs responsabilités concernant l'hygiène sexuelle et l'hygiène de la procréation des femmes, notamment la transmission des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida. Il espère, grâce à cette étude, dont les résultats seront diffusés au deuxième trimestre de 2003, faire mieux comprendre l'importance du rôle des hommes en la matière et, par là même, contribuer à l'adoption de politiques et de mesures qui en tiennent compte. Il a en outre établi une liste de documents sur la question accessible sur le Web, qui contient de nombreux ouvrages et articles en anglais, en espagnol et en français.

4. Aspects sexospécifiques du vieillissement

13. Comme suite à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Madrid en avril 2002, et à ses travaux sur les questions relatives au vieillissement, l'INSTRAW a mené une série d'activités de recherche, d'information et de communication relatives à certains aspects sexospécifiques du vieillissement. Il s'est penché notamment sur la question de la violence à l'égard des femmes âgées, qui nécessite une plus grande mobilisation aux niveaux national et international et de nouvelles mesures, et il a pu, à la faveur des forums de discussion qu'il a organisés par voie électronique et auxquels ont participé des chercheurs, des militants et des membres de différents niveaux d'appui, en analyser certains aspects en détail. Il a en outre établi et affiché sur son site Web une liste de documents relatifs à la question, qui contient de nombreux ouvrages et articles en anglais, en espagnol et en français.

14. Afin d'engager les participants aux forums de discussion dans des débats circonscrits et fructueux, l'INSTRAW a établi un document de travail intitulé « Violence and abuse in the lives of older women: is it elder abuse or violence against women? Does it make any difference? » (Violence et maltraitance dans la vie des femmes âgées : faut-il parler de maltraitance à l'égard de personnes âgées ou de violence sexiste? Le résultat n'est-il pas le même?), dans lequel il examine les relations entre le sexe, l'âge, le pouvoir et la violence et décrit brièvement les principales causes de la violence à l'égard des femmes âgées et ses conséquences sur leur vie. Il a par ailleurs rendu compte des forums de discussion dans un document de synthèse qui en résume les principaux débats et formule des recommandations au sujet des recherches à effectuer, des politiques à suivre et des mesures à prendre. Les deux documents peuvent être consultés sur son site Web, de même que la liste de sources d'information, en anglais et en espagnol, qu'il a établie concernant plusieurs aspects sexospécifiques du vieillissement.

5. Aspects sexospécifiques des questions relatives à l'environnement et au développement durable

15. En vue de contribuer au Sommet mondial pour le développement durable, tenu en août 2002 en Afrique du Sud, l'INSTRAW a mené des activités de recherche, d'information, de diffusion et de communication qui l'ont amené à établir une liste de sources d'information sur les questions relatives aux sexospécificités et au développement durable, comprenant de nombreux ouvrages, articles et résultats de

recherche rédigés en anglais et en espagnol. Il a également entrepris une étude visant à faire le point des tendances, théories, questions, problèmes et recherches les plus importants concernant la question des sexospécificités et du développement durable. Cette étude, à laquelle il met actuellement la dernière main avant de la publier, sera publiée et largement diffusée au deuxième trimestre de 2003.

6. Aspects sexospécifiques des conflits et de la paix

16. À l'appui de la session que le Conseil de sécurité de l'ONU a consacrée au suivi de l'application de sa résolution 1325 (2000) relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, l'INSTRAW a établi une liste de sources d'information sur les aspects sexospécifiques des conflits et de la paix qui contient de nombreux ouvrages en anglais, en espagnol et en français et que l'on peut aisément consulter sur son site Web. Il prévoit en outre d'étoffer cette précieuse liste et de mener de nouvelles recherches et études sur les aspects sexospécifiques du règlement et de la prévention des conflits revêtant une importance critique. Les résultats de ces recherches seront mis à la disposition des États Membres et des entités de l'ONU dans le cadre des préparatifs de la quarante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, qui doit se tenir en 2004, et portera notamment sur le thème de la participation des femmes, dans des conditions d'égalité, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après un conflit.

7. Aspects sexospécifiques du financement du développement

17. Comme suite à la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002, l'INSTRAW étudie actuellement le document issu de la Conférence et d'autres matériaux pertinents, notamment les travaux préparatoires à la Conférence réalisés par l'Équipe spéciale interorganisations sur le financement du développement, afin d'affiner son étude des principales questions et problèmes sexospécifiques relatifs au financement du développement. Cette étude doit déboucher sur des recommandations touchant des questions essentielles, qui pourraient jeter la base d'un plan stratégique tendant à incorporer les sexospécificités dans la liste des questions examinées au titre du financement du développement. Elle devrait être achevée et prête à être publiée au deuxième semestre de 2003.

8. Réunion du Groupe d'experts sur les nouvelles stratégies de formation et de renforcement des capacités concernant les sexospécificités

18. Afin de mettre au point son programme de travail en matière d'information et de recenser les initiatives de formation et de renforcement des capacités concernant les sexospécificités prises à l'ONU et à l'extérieur, ainsi que les lacunes et les besoins actuels en la matière, l'INSTRAW organise actuellement une réunion d'experts consacrée à ses nouvelles stratégies de formation et de renforcement des capacités concernant les sexospécificités, qui doit se tenir à son siège, à Saint-Domingue, au deuxième semestre de 2003. Des représentants d'entités de l'ONU, d'autres organisations internationales et d'organisations gouvernementales ont été invités à y participer, ainsi que des instructeurs.

19. À la réunion, quatre experts présenteront des documents portant sur :

a) Les matériaux établis à l'ONU et à l'extérieur aux fins de la formation et du renforcement des capacités concernant les questions d'ordre sexospécifique;

b) Les besoins et lacunes de la formation concernant ces questions, déterminés notamment sur la base d'un examen de la documentation pertinente et d'enquêtes;

c) L'utilisation des technologies de l'information et de la communication aux fins de la formation et du renforcement des capacités nécessaires (ses avantages et ses inconvénients) et l'infrastructure technologique qu'elle suppose.

20. La réunion déterminera les principaux éléments de la stratégie que l'INSTRAW devra mettre au point pour 2003 et au-delà en ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités concernant les sexospécificités.

B. Réseaux de communication et diffusion d'informations

1. Extension et consolidation des réseaux

21. Des efforts ont été faits pour maintenir et consolider les réseaux de l'INSTRAW, qui se composent de noeuds régionaux, d'établissements de recherche et de formation, de chercheurs et d'instructeurs et de spécialistes des technologies de l'information et de la communication.

2. Diffusion de l'information

22. L'Institut a continué à s'imposer comme une importante entité de diffusion et d'échange d'informations, grâce à son Service d'échanges et de recherches sur les sexospécificités et à son utilisation d'Internet. Comme cela a été indiqué plus haut, tous ses grands programmes de recherche comprennent un volet diffusion d'informations et de connaissances prévoyant la publication de la liste des documents consultés. Plus précisément, l'Institut a mené les activités ci-après.

Service d'échanges et de recherches sur les sexospécificités

23. Des renseignements sur les projets de recherche et les activités de formation, en cours et à venir, sur les questions liées aux sexospécificités sont échangés en permanence à l'aide d'une liste d'informations établie par le Service, qui sert également à informer les abonnés des réunions pertinentes et des documents demandés et, à l'occasion, des demandes d'aide adressées par des abonnés à la recherche de partenaires de travail. Tous les messages affichés sur la liste sont archivés et peuvent être consultés sur le site Web de l'INSTRAW.

24. En mars 2003, 74 abonnés s'étaient ajoutés aux 257 que comptait la liste en février 2002, ce qui fait que le nombre total d'abonnés s'établissait à 331.

INSTRAW News

25. Au cours de la période considérée, le bulletin d'information électronique de l'INSTRAW, *INSTRAW News*, a paru deux fois par mois en anglais et en espagnol. Les numéros en sont adressés aux abonnés aux listes d'informations susmentionnées et archivés sur le site Web de l'Institut.

26. En mars 2003, le nombre des abonnés à chacune des deux versions linguistiques était le suivant :

INSTRAW News – 553 abonnés;

Noticias del INSTRAW – 331 abonnés.

Traduction du site du Service d'échanges et de recherches sur les sexes spécificités en d'autres langues que l'anglais

27. Au cours de la période à l'examen, l'Institut a restructuré et reconfiguré entièrement son site Web, qui est aussi celui de son Service d'échanges et de recherches sur les sexes spécificités. Les modalités d'utilisation et le contenu en ont été simplifiés, l'INSTRAW ayant opté en faveur d'une configuration et d'une présentation conviviales des produits proposés par le Service, ensuite de quoi les pages affichées sur le site du SERS ont été traduites en français et en espagnol. Depuis lors, tous les nouveaux documents de recherche et toutes les nouvelles informations figurant sur le site de langue anglaise ont été traduits en français et en espagnol puis affichés sur les sites correspondants. L'INSTRAW a pu ainsi, comme il en a l'obligation en vertu de son mandat, communiquer dans ses langues de travail les informations affichées sur le site Web du SERS.

3. Participation à des séances de travail de fond

28. Au cours de la période considérée, l'INSTRAW a continué à renforcer sa visibilité et ses relations de travail avec les organes délibérants de l'ONU et les organismes des Nations Unies.

29. En novembre 2002, le fonctionnaire d'administration a représenté celui-ci à la troisième Consultation thématique sur la recherche et les politiques, tenue à Genève, et informé les représentants des entités de l'ONU chargées de la recherche et de l'élaboration des politiques des principales conclusions et incidences des études de l'INSTRAW relatives au rôle et aux responsabilités des hommes dans l'élimination de la violence sexiste. Il a également représenté l'Institut à la deuxième session du Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité des sexes, tenue du 24 au 27 février 2003, ainsi qu'à la quarante-septième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue du 3 au 8 mars 2003 et à l'occasion de laquelle il a fait une déclaration au nom de l'Institut.

30. L'administrateur/directeur par intérim a représenté l'INSTRAW à la session de fond du Conseil économique et social de 2002, tenue en juillet à New York, et fait une déclaration au nom de l'Institut à cette occasion. Il a également, ainsi que le fonctionnaire d'administration, participé en octobre 2002 à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, à l'occasion de laquelle il a fait une déclaration au nom de l'INSTRAW et organisé une réunion à l'intention des donateurs. Il a en outre, en compagnie du fonctionnaire d'administration également, informé les États Membres des faits nouveaux importants concernant l'INSTRAW et ses programmes et répondu à des demandes concernant les avantages comparatifs de l'INSTRAW et ses futurs plans de travail. Enfin, il a représenté l'Institut aux réunions du Groupe de travail et répondu aux questions de celui-ci.

IV. Direction exécutive et questions administratives et financières

A. Direction exécutive de l'INSTRAW

31. Au cours de la période à l'examen, deux administrateurs/directeurs par intérim ont été nommés entre le 24 juin et le 31 décembre 2002. Pendant le reste de la période, l'Institut a été dirigé par le fonctionnaire d'administration, agissant sous la supervision de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme.

B. Questions administratives et financières

1. Services d'appui généraux

32. Tout au long de 2002, le service administratif de l'INSTRAW a fourni les services d'appui nécessaires à son fonctionnement. Les principales tâches dont il s'est acquitté ont consisté à établir le plan de dépenses, à contrôler l'exécution du budget, à assurer la gestion des agents des services généraux et à coordonner et assurer les services d'appui administratifs et logistiques, notamment ceux afférents aux consultants et aux entreprises engagés par l'Institut.

2. Résultats financiers

33. La subvention versée au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'INSTRAW en décembre 2001 a permis d'allouer à l'Institut un montant de 650 000 dollars, qui a servi à financer le traitement du personnel de base, les activités du SERS et les services de base nécessaires au fonctionnement du siège de l'Institut. Celui-ci a pu ainsi continuer à fonctionner en 2002 mais sa situation financière est restée précaire, vu le faible montant des contributions et annonces de contributions. Au 31 décembre 2002, le montant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW qui avaient été reçues s'élevait à 110 900 dollars et, pendant la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, tenue le 5 novembre 2002, le montant des contributions volontaires annoncées – dont aucune n'a été versée – ne s'est élevé qu'à 11 136 dollars.

34. Conformément à la décision 57/580 de l'Assemblée générale (voir par. 4 ci-dessus), un montant de 250 000 dollars à prélever sur le fonds de réserve devait être versé à l'Institut pour qu'il puisse financer ses activités de base en 2003. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Secrétariat de l'ONU a donc ouvert le 20 décembre 2002, en faveur de l'Institut, un crédit de 436 000 dollars comprenant la subvention de 250 000 dollars prélevée sur le budget ordinaire, qui est destiné à lui permettre de financer ses dépenses de fonctionnement pendant la période du 1er janvier au 31 mai 2003.

35. Après la réunion de donateurs tenue par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales le 12 février 2003 (voir par. 5 ci-dessus), des contributions volontaires d'un montant de 127 925 dollars ont été versées par des gouvernements au Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW. De ce fait et compte tenu des recettes diverses d'un montant de 10 994 dollars en provenance d'autres

sources, dont les intérêts créditeurs perçus pendant les quatre premiers mois de 2003, le montant total des recettes du Fonds d'affectation spéciale s'est élevé à 138 919 dollars.

36. Sur cette base, on estime que le solde du Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW s'établira au 31 mai 2003 à 481 900 dollars, montant suffisant pour assurer le fonctionnement de l'Institut, notamment pour financer le traitement du Directeur et des sept autres membres du personnel jusqu'à la fin novembre 2003. On estime également qu'un montant supplémentaire de 100 000 dollars sera nécessaire pour assurer le fonctionnement de l'Institut jusqu'au 31 décembre 2003 et donc que les deux contributions annoncées dont il a été question plus haut, suffiront, si elles sont versées, à assurer le fonctionnement de l'Institut jusqu'à la fin de 2003.

3. Situation concernant le personnel

37. Au cours de la période considérée, le personnel de l'Institut a été constitué de sept administrateurs et agents des services généraux de base, à savoir : deux spécialistes des sexospécificités (1 P-3 et 1 P-2), un fonctionnaire d'administration par intérim de la classe P-2 et quatre agents des services généraux. Les services techniques nécessaires à la poursuite des activités du SERS ont été assurés par un consultant, qui s'est acquitté de sa tâche sous la supervision des administrateurs/directeurs par intérim et du personnel de base.

38. Grâce aux efforts concertés du Groupe de travail et du Secrétariat, un candidat réunissant les conditions voulues pour occuper le poste de directeur est en cours de recrutement.
